



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 37781

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, charge de l'environnement, sur le fait que le plomb est un metal qui contribue tres largement a polluer l'environnement. Utilises par les chasseurs, les plombs de chasse, lorsqu'ils blessent un animal ou lorsqu'ils sont repandus dans la nature, absorbes ensuite par les oiseaux qui les confondent avec des graines, contribuent notamment a perturber l'equilibre ecologique des oiseaux. De nombreux pays, notamment le Danemark et les Etats-Unis, ont interdit l'utilisation du plomb par les chasseurs, ce qui est d'autant plus facile qu'il existe de nombreux autres metaux de substitution. Il souhaiterait donc connaitre ses intentions en la matiere.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'environnement suit avec attention le probleme de pollution que pourrait poser a la faune la concentration de grenaille de plomb du fait de la chasse. Il apparait que si, sur certains plans d'eau ou la chasse est intensive, l'abondance des plombs peut etre preoccupante, il ne s'agit pas actuellement d'un probleme general. Les solutions de substitution connues sont peu satisfaisantes ; la grenaille d'acier a une masse specifique inferieure a celle du plomb et, de ce fait, ses proprietes balistiques sont differentes. Sauf a faible distance, la probabilite de blesser au lieu de tuer est grandement accrue. En outre, l'utilisation reguliere de tels projectiles deteriore le canon des armes couramment utilisees. L'utilisation de grenaille d'acier fritte evite ce dernier inconvenient, mais les inconvenients balistiques signales plus haut sont encore accrus. Eu egard, d'une part, au caractere relativement mineur actuellement des risques resultant pour la faune de l'emploi du plomb et, d'autre part, aux inconvenients certains qui resulteraient de l'utilisation obligatoire d'une munition de substitution, il n'est pas envisage, dans l'etat actuel, de prendre des mesures contraignantes dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37781

Rubrique : Chasse et peche

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 960

Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1659